

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Constitution

sera menacé.

« Nous n'avons absolument rien contre l'application de la Charte canadienne des droits et libertés au Québec, explique M. Rémiard. Au contraire, nous voulons que les Québécois et les Québécoises aient la même protection quant à leurs droits fondamentaux que les autres Canadiens. »

En renonçant à la clause « nonobstant », le gouvernement libéral rompt définitivement avec la pratique de l'ancienne administration péquiste qui se prévalait systématiquement de cette clause pour marquer son refus de la Loi constitutionnelle de 1982 que Québec n'a toujours pas signée.

Les péquistes soutiennent que le caractère constitutionnel de la Charte canadienne des droits et libertés en fait un instrument de poids pour restreindre le pouvoir de légiférer du Parlement du Québec.

« C'est l'objet d'une charte des droits que de limiter les possibilités de légiférer et d'agir des gouvernements et des Parlements, réplique M. Rémiard. Pour nous, ce n'est pas l'Assemblée nationale qui est souveraine, c'est le peuple. Et c'est le peuple qui délègue sa souveraineté aux institutions. C'est une distinction fondamentale entre nos deux formations politiques. »

« Si vous êtes indépendantiste, poursuit-il, vous direz que la Charte canadienne vient limiter les droits législatifs du Québec. Si vous êtes fédéraliste, vous direz que la Charte canadienne vient garantir à tous les Canadiens, y compris les Québécois, des droits et libertés pour vivre dans cette société, en fonction des spécificités des régions comme l'a mentionné la Cour suprême dans plusieurs de ses décisions. Nous, notre principe, c'est que nous sommes fédéralistes. »

La reconnaissance de la Charte canadienne ne rend pas pour autant caduque la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, note M. Rémiard. Il souligne que la Charte canadienne comporte « une grande ambiguïté » puisque la Cour suprême n'a toujours pas tranché si elle s'applique aux relations entre individus.

Autrement dit, dans le cas d'une signature de bail, peut-on invoquer la Charte canadienne pour plaider la discrimination sexuelle ou raciale? « Nous savons bien sûr que la Charte québécoise s'applique entre individus, rappelle le ministre. C'est un champ d'action extrêmement important qui protège la compétence du Québec en matière de droit civil. »

M. Rémiard considère que la Charte canadienne protège cependant beaucoup plus les citoyens que la québécoise dans les domaines où elles se recoupent parce qu'elle est encastrée dans la loi constitutionnelle. Elle ne peut être modifiée par un Parlement.

Il explique en plus que les tribunaux interprètent toujours de façon restrictive une loi — et la Charte québécoise en est une — en fonction de l'intention du législateur et d'après le sens littéral et grammatical des mots.

Dans le cas de la Charte canadienne, il en va tout autrement, souligne-t-il. La Cour suprême n'est pas liée par les règles d'interprétation des autres lois. Elle regarde le caractère acceptable ou tolérable sans se référer à l'intention du législateur.

M. Rémiard ne veut pas en fin de prononcer sur le renouvellement de la loi 62 qui soustrait à l'application de la Charte canadienne toutes les lois québécoises adoptées avant 1982. Pour être valide, cette loi doit être réadoptée tous les cinq ans. La constitutionnalité de la loi 62 est présente contestée devant la Cour suprême.

◆ Garneau

était donnée aux différentes tendances dans le parti de se mesurer via des élections à des postes de direction.

L'enjeu véritable de ce congrès était d'établir le leadership de John Turner et de déterminer la place que Jean Chrétien pouvait jouer à ses côtés. S'il restait, celui-ci voulait jouer un rôle dans les affaires du parti, directement ou indirectement, note le député de Laval-des-Rapides qui ne sait si « la goutte de trop » invoquée par M. Chrétien aurait été la constatation par ce dernier de ne pouvoir jouer un rôle à sa mesure.

Chose certaine, Jean Chrétien aura été depuis la défaite du 4 septembre 84 dans une position délicate dont il mesurait fort bien la portée, assure M. Garneau. Quoiqu'il fasse ou dise, cela était interprété comme une atteinte au leadership de M. Turner, dit-il, ajoutant que le député de Saint-Maurice en est venu, après réflexion, à la conclusion qu'il s'imposait: partir pour ne pas nuire à l'unité du parti.

La situation était d'autant plus délicate, croit M. Garneau, que Jean Chrétien était une figure nationale à qui il était impossible de donner un rôle à sa mesure. M. Turner ne pouvait, soutient-il, lui donner un rôle équivalent à celui qu'il lui avait accordé en le nommant vice-premier ministre juste après le congrès au leadership. Dans l'opposition, un tel rôle n'existait pas.

Trop grand pour occuper un poste régional, de l'avis de Raymond Garneau, Jean Chrétien avait pourtant l'ambition d'obtenir le statut de lieutenant québécois de John Turner, ce que ce dernier lui a toujours refusé. Consistent de ce problème, M. Garneau dit avoir toujours fait attention à ne pas prendre trop de place à titre de président du caucus du Québec, un poste que M. Chrétien avait refusé.

« Je ne voulais pas créer de difficulté à personne. Mais j'ai toujours espéré qu'un événement naturel fasse que le problème se règle, que le fruit mûrissant, il y ait une clarification. Ça aurait été ou M. Chrétien, ou moi ou un autre, peu importe », de dire M. Garneau. Et selon lui, cette clarification était aussi ardemment souhaitée par tous les militants, ce qui est arrivé la fin de semaine dernière.

Ce qui réjouit particulièrement du fait que les choses se sont mises en place naturellement. Le leadership qui s'est dégagé a été le fruit d'une chimie naturelle, sans que « John Turner ait besoin de dire, *proprio motu*, voici mon fils bien aimé ». Selon M. Garneau, « le pouvoir, l'autorité morale ne se transfère pas d'un trait de plume ». Ce nouveau leadership va être respecté par les militants qui savent qu'il y a maintenant « un point de chute quelque part avec le président du caucus, le nouveau président du parti, Paul Routhier, et le nouveau comité directeur », dit-il. À son avis, le mandat qu'ils ont reçu de coordonner les activités du parti est très clair.

M. Garneau a pris les moyens durant le congrès d'affirmer son autorité morale en réussissant par un vibrant appel à l'unité à resserrer les rangs autour de John Turner. Fort de la confiance de celui-ci, ce qui en fait, convient-il, son lieutenant québécois sans le titre, il entend passer à l'action. D'autant plus que sa conviction est que les problèmes d'unité sont résolus jusqu'à la prochaine élection. « Il faut donner sa chance véritable à John Turner, dit-il, ajoutant: dans la tradition libérale, on n'a jamais bousculé les chefs ». Personne ne veut prendre le risque d'entreprendre une autre lutte au leadership qui serait cause de division.

La façon dont Raymond Garneau voit son mandat pour les deux prochaines années consiste à compléter le processus du passage de l'ère Trudeau à l'ère Turner. Il faut s'adapter aux conditions nouvelles, dit-il en soulignant qu'il « faut réajuster notre style de jeu à notre nouveau coach ». Rappelant aussi que le Parti libéral a été défait aux élections, il affirme qu'il ne peut être question de se représenter aux élections avec le même habit sur le dos.

En haut de la liste des priorités de Raymond Garneau se trouvent bien sûr les questions d'organisation et de financement. Mais le renouveau dont il parle, la nouvelle image qu'il veut définir s'articulera autour de trois pôles: le chef, l'équipe et le programme.

Pour ce qui est du chef, M. Garneau est bien conscient qu'il n'y aura jamais autour de John Turner de Turneromanie. Celui-ci est moins flamboyant mais il est pondéré, il est crédible. Lorsque les électeurs auront à comparer entre les « piroquettes de Brian Mulroney » et la pondération de John Turner, le choix ne sera pas difficile. La confiance dans les chefs sera un élément capital de la prochaine élection.

L'équipe qui entourera M. Turner aura besoin d'être renouvelée pour être représentative des divers milieux et des grandes orientations de la société québécoise. Pour cela, M. Garneau se fixe comme objectif d'avoir de 25 à 30 nouvelles figures (sur un total de 75), parmi lesquelles il y aurait cinq ou six candidatures de grande valeur. C'est refaire à sa façon ce que Lester Pearson avait fait en allant chercher « les trois colombes » ou ce que Robert Bourassa a fait avec les candidatures de Pierre MacDonald, Gil Rémiard, Paul Gobeil.

Il ne s'agit pas d'exclure personne de l'ère Trudeau, souligne M. Garneau qui cite les Dubois, Dawson, Duclos, Deniger qu'il voudrait bien revoir. Certains ne voudront tout simplement pas revenir. D'autres sont éliminés par les militants lors de convention. Par contre beaucoup de libéraux qui ne se sont jamais impliqués, voyant qu'il y a un changement de la garde, voudront le faire, dit-il.

La constitution de cette nouvelle équipe se fera en vue des prochaines élections. Il n'est pas question de provoquer des élections partielles pour faire entrer aux Communautés de nouvelles figures. À 39 députés, on ne joue pas avec le feu, souligne M. Garneau. On peut contribuer de façon importante en restant hors des Communautés, comme le fait Paul Martin, comme pourrait le faire Francis Fox bientôt, dit-il.

Pour le programme, M. Garneau veut lancer avec Serge Joyal une réflexion en profondeur sur les grandes orientations politiques du parti. Il faut avoir une position sur l'adhésion du Québec à la Constitution. Il faut pouvoir être capable d'intervenir dans le débat sur le libre-échange, un débat qui deviendra un enjeu majeur à la prochaine élection sous le thème de la souveraineté canadienne, dit-il.

La question de l'évolution démographique des francophones au Canada doit préoccuper au plus haut point les libéraux québécois, dit-il aussi tout en évoquant le débat sur le financement des programmes sociaux. Il ne s'agit pas de discuter des programmes qu'on peut réduire mais de chercher à les maintenir en trouvant de nouvelles sources de financement. Le débat énergétique ressurgira avec la baisse des prix du pétrole. Après avoir forcé l'Ouest à s'adapter aux besoins de tout le pays lorsque les prix montaient, il faut penser à leur renvoyer l'ascenseur maintenant la situation des provinces productrices est difficile.

Ces débats seront majeurs pour l'avenir du pays, croit M. Garneau qui avoue humblement avoir trouvé au point de départ que le Parti libéral fédéral avaient une approche sociale inquiétante pour lui qui était préoccupé surtout de situation économique et de finance. Après avoir circulé dans le pays, il dit avoir maintenant la conviction que l'interventionnisme étatique est une règle fondamentale pour le maintien de la texture du pays. Laisser jouer les forces du marché coûtera plus cher que l'interventionnisme car le Ca-

nada risque de se résumer à trois grandes villes, Montréal, Toronto, Vancouver, dit-il.

◆ Hoffmann

chimiothérapie et s'est remis à la cuisine ». Depuis quelques années, Guy Hoffmann luttait avec courage contre un cancer, se rendant en Suisse pour subir des traitements spécialisés. Il avait, lors du Salon du Livre de Montréal l'automne dernier, fait une ultime sortie publique.

Hoffmann était admirablement doué pour la comédie, pour la farce, mais aussi pour le drame, affirme Jean Gascon, ces gens tellement doués peuvent tout jouer, et quand je pense à Guy, à son génie comique, je pense à des acteurs de la trempe de Raimu.

Le plus étonnant c'est que Guy Hoffmann n'avait pas d'abord choisi le théâtre, au moment où il vivait en France, travaillant plutôt dans le cinéma après des études à l'école de cinématographie de la rue de Vaugirard qui allait devenir l'IDHEC. Ce n'est qu'une fois installé au Québec à la fin des années quarante qu'il connaît ses premiers amours véritables avec le métier de Molière.

Né à La Ferté-sous-Jouarre (en Seine-et-Marne) le 7 avril 1916, il perd son père, tué à la guerre, en 1918. Il fera ses classes comme « pupille de la Nation ». C'est un abbé, Armand Yon, qui deviendra le tuteur de Guy Hoffmann et emmènera celui-ci faire un premier voyage au Canada en 1930. En France, Hoffmann travaillera chez Pathé-Nathan comme cameraman et commencera à tenir des petits rôles au cinéma, chez Christian-Jacques entre autres. Il se fera ami avec Marcel Marceau, qui le prend comme suppléant à ses cours chez Charles Dullin où il rencontrera celle qui deviendra sa femme, Monique Chentrier, la fille du journaliste et psychologue Théo Chentrier. Ce dernier, invité à venir fonder une chaire de psychologie à Montréal, il y débarquera avec les fiancés Guy et Monique.

La carrière théâtrale de Guy Hoffmann débutera chez les Compagnons de Saint-Laurent du père Émile Legault. Sa femme venait d'y passer une audition, et un jour de 1949 elle présente Hoffmann au père Legault. Jean Gascon rappelle hier qu'avec son grand nez, le père Legault avait tout de suite senti l'acteur ». Il y débute dans *La paix*, la comédie d'Aristophane qui par sa verveur scandalisera le public d'alors et sera retirée de l'affiche. Jean Hamelin écrira en 1961 dans *Le renouveau du théâtre au Canada français* que Hoffmann avait « fait preuve, dès ce moment-là, d'une verve étourdissante ». Il deviendra le premier comique des Compagnons, prenant la relève de Georges Groulx parti en Europe, et très rapidement sa renommée s'étendra à tout le public théâtral qui verra en lui, comme le dit Hamelin, « le premier acteur comique du Canada français ».

Dès la saison suivante, en 49-50, il joue aux Compagnons son premier Molière dont il jouera 22 pièces dans toute sa carrière. C'est, déjà, *Le malade imaginaire*, qu'il jouera au TNM en 1957 dans une production triomphale (47 représentations au Gesù, 15 jours au Phoenix Theater à New York, le Théâtre des Nations à Paris, etc.). Dès novembre 49, dans le petit théâtre des Compagnons angle Delorimier et Sherbrooke, il éblouit. Hamelin écrit: « Il révèle un merveilleux Argan, prompt au mouvement, rond-de-jambe et rempli de sous-entendus ». Denise Pelletier y est Béline. Le théâtre professionnel québécois va être porté par ces deux grands acteurs.

C'est alors que Jean Gascon, qui revient de deux ans de travail à Paris, va fonder en 1951 une troupe du nom de Théâtre du Nouveau-Monde. « Dans le contrôle de droite du Théâtre du Gesù », le 9 octobre, Guy Hoffmann est là, avec Roux, Gascon et Groulx. Il sera d'abord maître Jacques dans le spectacle inaugural du TNM, *L'Avare*, puis Mme Pernelle en travesti dans le *Tartuffe* de 1953, avant de triompher véritablement avec les *Trois farces* de Molière lors de la saison 53-54. En juin 1955, à Paris, le TNM recevra les éloges de la presse française pour ces *Trois farces* où Hoffmann est trois fois Sganarelle. Des offres lui seront faites au Théâtre National Populaire (TNP) de Vilars, qui vient à peine d'être créé, et par la Comédie-française qui voit dans Hoffmann « un authentique comédien qui respire Molière ». Il déclinera pourtant les offres de Paris.

Avec Hoffmann (et j'ai eu le bonheur de le voir dans ces *Trois farces* lors d'une tournée du TNM qui s'était arrêtée au Séminaire de Rimouski au milieu des années cinquante), l'on était comme attiré chez Molière. Ce comédien exceptionnel avait l'art de se mouvoir en scène avec une aisance semblable à celle de quelqu'un qui est chez lui, sans public. « Il était tout simplement époustouflant », me disait hier Jean Gascon.

Il jouera beaucoup au TNM, étant de ceux qui ont fait la réputation alors prestigieuse de cette compagnie, et il est particulier de se rappeler qu'à quelques jours de la générale du *Chapeau de paille d'Italie* de Labiche qui prend l'affiche le 13 mars prochain au TNM, Hoffmann, en 1957, fit un superbe Nonancourt aux côtés de Georges Groulx qui était Fadinard.

Son dernier rôle au TNM remonte, je crois, à 1977, dans le *Pygmalion* de Shaw que Jean-Louis Roux avait mis en scène dans des décors de Robert Prévost. Son dernier rôle au théâtre, c'est cependant au Rideau-Vert que Hoffmann le tiendra, dans *Le lion en hiver* en 1978. Au cinéma, il venait de tenir un petit rôle dans *Agnes of God* de Norman Jewison, et à la télévision de Radio-Canada on diffusera à l'automne prochain sa dernière prestation, le rôle d'un juge dans *Jeanne avec nous* de Claude Vermorel, une pièce qui reprend le procès de Jeanne d'Arc et dont le dernier tour de manivelle avait été donné le 22 février dernier.

Guy Hoffmann a aussi fait de la

mise en scène, au théâtre, à l'opéra, à la télévision. Il a participé à pas moins de 101 télé-théâtres de la belle époque de Radio-Canada, dont 76 en direct. Il avait estimé, un jour en entrevue au DEVOIR, avoir monté 10,800 fois sur scène. Avant la maladie qui allait l'écarter du métier de sa vie, il aura été l'un des comédiens les plus actifs de l'histoire du théâtre classique au Québec, et l'une des valeurs les plus sûres de la scène avec Jean Gascon et la regrettée Denise Pelletier.

L'Union des artistes a fait savoir hier que Guy Hoffmann « était de ceux qui ont donné ces lettres de noblesse au théâtre classique contemporain ». Le président, Serge Turgeon, a souligné que Hoffmann « était un véritable fils de Molière, et il restera pour toujours dans la mémoire de ceux et celles qui l'ont vu évoluer au TNM dans le rôle d'Argan ».

Le hobby de Guy Hoffmann était l'astrologie, et il l'avait entre autres exercé auprès de l'ex-premier ministre du Québec, Daniel Johnson.

Jean Gascon disait hier que ses meilleurs souvenirs d'Hoffmann en sont autant de voyages, de bonne bouffe, de grands vins choisis ensemble, que de travail en scène. « C'était un grand camarade ».

Guy Hoffmann laisse dans le deuil son épouse, et ses trois enfants, Roseline et Didier, qui tous deux ont choisi le même métier que leur père, et Thierry.

◆ Duvalier

Me l'aisie a expliqué que l'assignation à la résidence Duvalier, dans le Sud de la France, avait été signifiée, en fin de matinée, hier, par un officier de police. Il n'a donné aucune précision sur l'éventuelle acquisition d'une propriété dans ce département, se bornant à souligner que l'assignation était valable sur le seul territoire d'une commune.

L'ordonnance d'expulsion du tribunal de Grande instance d'Anney, demandée par l'hôtelier de Talloires « est devenue sans objet puisque le départ est certain », a ajouté l'avocat.

À l'occasion de ce départ, la question des biens importés par M. Duvalier, lors de son entrée en France, va se poser en termes nouveaux. En effet, une caution de moins d'un million de francs, qui n'aurait toujours pas été versée, a été demandée à l'ancien président lors de son « transit » à l'aéroport de Grenoble, de façon à éviter la vente en France de ses « objets personnels ». Il s'agit, selon des sources douanières, de bijoux, devises et œuvres d'art.

Dès jeudi matin, une véritable ambiance de départ régnait aux alentours de l'hôtel de l'Abbaye. Un policier est entré avec un billet d'avion à la main. Les lits de camp sur lesquels dormaient les policiers chargés d'assurer la surveillance dans le périmètre de l'hôtel ont été démontés dans le courant de la matinée.

Vers 9 heures, heure locale, Me Sauveur-Vaisse, faisait son arrivée et s'enfermait immédiatement avec son client pendant près de deux heures.

Cet entretien était uniquement interrompu par la visite de deux hommes, arrivés à bord d'une voiture portant une plaque diplomatique et immatriculée en Suisse.

Il s'agissait vraisemblablement chargés d'organiser le départ des Duvalier, qui pourraient avoir lieu depuis l'aéroport de Genève.

La date de ce départ n'a pas été officiellement annoncée. En revanche, on sait déjà que Jean-Claude Duvalier et sa suite séjourneront dans un premier temps dans un hôtel de Saint-Vaillant, en bordure de la route nationale.

La durée de ce séjour devrait essentiellement dépendre des négociations en cours pour l'achat d'une résidence secondaire sur la Côte d'Azur.

Par ailleurs, le premier ministre français, M. Laurent Fabius a indiqué, hier, qu'il n'y avait « aucune raison pour que Jean-Claude Duvalier reste en France » et a estimé « incorrect » le comportement des États-Unis dans cette affaire.

« Nous ne voulons que ce dictateur puisse rester durablement sur le sol de notre pays » avait indiqué, la veille M. Fabius, au cours d'une émission radiophonique.

« Il faut qu'un pays accepte de l'accueillir », a-t-il dit, en ajoutant que la France s'était adressée à « toute une série de pays y compris les États-Unis qui ont refusé ».

Le domaine convoité par M. Jean-Claude Duvalier, sur la Côte d'Azur, compte une centaine d'hectares, avec un petit château récemment restauré et agrandi, sur la commune d'Escagnoles, près de Grasse.

Cette propriété, évaluée à 50 millions de francs français, comprend, outre le petit château, plusieurs dépendances et maisons d'habitation en parfait état et meublées, selon le maire de la commune.

◆ Cois bleus

conformément à la liste déjà établie. Dans sa requête, le conseiller juridique de la Ville a fait valoir que l'ordonnance émise par le Conseil n'avait rien donné jusqu'ici. De plus, il a rappelé que le syndicat avait dé-

Yvon Lamarre blâme la STCUM

ALAIN DUHAMEL

Le déficit supplémentaire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) à la charge des villes a irrité le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, au point où il n'a pas voulu adopter les états financiers vérifiés du transporteur.

« Il est difficile pour nous d'accepter qu'un organisme puisse encourir un déficit de plus de \$ 6 millions, a dit M. Lamarre en prenant connaissance hier des résultats financiers de la STCUM pour l'année 1985. »

La STCUM réclame des villes une somme de \$ 97,9 millions pour couvrir son déficit d'exploitation, \$ 6,2 millions de plus qu'elle ne le prévoyait dans son budget.

Hier, à l'assemblée du conseil d'administration de la STCUM, M. Lamarre, et avec lui la délégation

montréalaise, ont refusé d'adopter les états financiers. La délégation de banlieue les ayant acceptés l'égalité du vote menait à un rejet pur et simple.

En vérité, les élus municipaux n'avaient pas à voter les états financiers puisque la loi exige simplement qu'ils soient déposés.

S'il en avait été autrement, la STCUM eut été privée d'une somme d'environ \$12 millions, la moitié devant provenir des villes et l'autre moitié du gouvernement du Québec. La STCUM aurait dû alors financer ce manque à gagner jusqu'à la prochaine assemblée du conseil d'administration dans un mois. Or, justement le trésorier de la STCUM, M. Robert Dion, avait demandé à ses vérificateurs un dépôt plus rapide afin d'épargner des frais d'emprunt.

Les états financiers ayant été déposés aux archives, la STCUM peut désormais faire ses comptes.

cidé de porter le débat sur un autre aspect en contestant en Cour supérieure la constitutionnalité des pouvoirs du Conseil. (L'audition de la requête pour outrage au tribunal, prévue pour aujourd'hui, sera vraisemblablement reportée à la demande des deux parties).

Dans les faits, explique Me Bond, les citoyens ne sont pas assurés de recevoir les services essentiels. Dans les faits aussi, on s'aperçoit que ces services ne sont pas rendus. Comme la Ville n'est pas en mesure d'assurer de façon efficace la santé et la sécurité de ces citoyens, nous croyons que le Conseil n'a plus qu'un seul moyen d'intervenir. »

« C'est une idée tout à fait farfelue, a répliqué M. Michel Laplante, qui est responsable du dossier des services essentiels pour le syndicat. Par sa requête, la Ville prouve qu'elle est plus intéressée à nous enlever le droit de grève qu'à négocier. Mais le Conseil est mal placé pour nous enlever ce droit. M. Laplante a affirmé que les services essentiels sont maintenus. « Il y a évidemment des inconvénients, mais nous sommes en grève », a-t-il rappelé.

Dans sa décision, le Conseil semble donc avoir été plus sensible aux arguments du syndicat.

Les deux parties ont été entendues hier par le Conseil à la demande de l'employeur. Celui-ci désirait obtenir une interprétation de la recommandation du Conseil au sujet de la répartition et de l'entretien des réseaux de conduites d'eau ainsi que du système d'éclairage.

La requête de la Ville a été faite au terme de trois heures d'audition au cours desquelles le syndicat et l'employeur se sont renvoyé la balle. Durant cette joute oratoire ponctuée d'interventions fréquentes de la salle, la Ville a cherché à prouver (sans trop de succès) que les services essentiels n'étaient pas assurés et que la santé et la sécurité du public étaient menacées. Le syndicat a prétendu, en revanche, que les services minimaux étaient assurés.

L'audition a porté essentiellement sur l'interprétation que font les deux parties de la liste des services essentiels. Il est aussi apparu un manque évident de communication, que le Conseil tentera de corriger aujourd'hui.

Au sujet des conduites d'eau, la partie patronale a mentionné qu'elles n'étaient pas réparées en raison d'un manque d'effectifs. L'employeur a prétendu que les salariés n'entraient pas aux horaires prévus et refusaient d'accomplir le travail demandé. Il y avait hier matin, selon l'employeur, 525 fuites, dont 20 ma-

jeures. En temps normal, il y aurait moins de 400 conduites d'eau défectueuses. Le syndicat a répliqué en disant ne pas être informé des réparations à effectuer. Quant à l'éclairage, il semble que les problèmes ont été corrigés.

Les nids-de-poules ont par ailleurs retenu l'attention. Il y aurait actuellement 9,000 « trous » répertoriés sur l'ensemble du territoire. Encore une fois, syndicat et employeur se sont livrés une guerre de pourcentages et d'opinions, parfois aussi d'accusations.

Enfin les questions relatives à l'enlèvement des déchets, à l'épandage de sel sur les trottoirs, aux égouts, à l'entretien ménager, aux bornes-fontaines et aux patrouilles dépanneurs ont également fait l'objet de discussions.

7 mars

par la PC et l'AP

- 1983: au sommet des non-alignés, à New Delhi, Fidel Castro accuse l'administration Reagan d'avoir ordonné à la CIA de préparer un attentat contre sa personne.
- 1982: un missionnaire américain, Chester Bittermann, est exécuté par des maquisards colombiens qui le retenaient en otage et l'accusaient d'être un agent de la CIA.
- 1976: le Maroc rompt ses relations diplomatiques avec l'Algérie à la suite du conflit sur le Sahara.
- 1975: fin des audiences publiques de la commission Cliche chargée d'enquêter sur l'exercice de la liberté syndicale.
- 1971: les chutes de neige du 7 mars permettent d'enregistrer un record pour l'accumulation de neige en hiver: 140,8 pouces à Montréal.
- 1970: éclipse totale de soleil d'une durée de deux minutes 30 secondes visible en Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve.
- 1965: pour la première fois la messe est célébrée dans la langue du pays dans les églises catholiques du Canada.
- 1961: le pilote d'essai américain Robert White établit un record de vitesse de 2,650 miles à l'heure à bord de l'avion expérimental X-15.
- 1926: première conversation téléphonique transatlantique entre New York et Londres.
- 1876: Alexander Graham Bell obtient un brevet pour le téléphone aux États-Unis.
- 1777: parution du *Petit catéchisme* du diocèse de Québec.
- 1657: le roi de France Louis XIV interdit la vente d'alcool aux Indiens d'Amérique.

LE DEVOIR ET



INTERNATIONAL YACHTING

GAGNEZ UNE MAGNIFIQUE CROISIÈRE AUX ÎLES VIERGES BRITANNIQUES!

Naviguez d'île en île, à votre rythme, aux commandes d'un superbe voilier!

Le forfait comprend:

- L'exclusivité d'utilisation d'un magnifique voilier C&C 41' landfall pour 7 nuits, nourriture incluse. Services de skipper optionnels.
- Le voyage aller-retour Montréal-Virgin Gorda. Les taxes de croisière et d'aéroport ne sont pas incluses.

Comment participer:

Remplissez et retourner le coupon de participation au kiosque du Devoir (#M-10) ou Salon Nautique. Placé en vente entre le 28 février et le 9 mars 1986. Tirage aura lieu au Salon Nautique le 9 mars vers 17 heures.

Les règles des règlements relatifs à ce concours est disponible aux bureaux du Devoir.

En collaboration avec:

North

Wardair



Concours croisière aux Îles Vierges britanniques

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____ TÉL. _____

Retournez ce coupon à la Place Bonaventure, au Kiosque du Devoir (#M-10) entre le 28 février et le 9 mars 1986



SPORTS



Lee Norwood, des Blues, retient Chris Nilan, du Canadien, étendu sur la glace pour l'empêcher de participer au jeu qui se déroule dans la zone des Blues. Il s'en est tiré sans pénalité.

Les Blues prennent leur revanche sur le Canadien

Ce n'était pas la soirée de Steve Penney

RICHARD MILO

(PC) — Ce n'était pas la soirée de Steve Penney et de Guy Carbonneau, hier soir.

Penney a accordé six buts lors des deux premiers engagements tandis que Guy Carbonneau était sur la patinoire pour autant de buts... de l'adversaire, et les Blues de St. Louis l'ont emporté 7-4 contre le Canadien devant 16,744 personnes, au Forum.

À son premier match au Forum depuis le 8 janvier, Penney a paru faible sur quelques buts et il a cédé sa place à Patrick Roy au début de la troisième période. Il a été hué à sa sortie de la patinoire à l'issue des 40 premières minutes de jeu.

Au contraire, Rick Wamsley a brillé devant le filet des Blues, résistant à plusieurs lancers dangereux dans le dernier vingt pour assurer la victoire aux Blues... qui avait subi la défaite, 9-2 au Forum, le 6 janvier.

L'arbitre du match, Bryan Lewis, a fermé les yeux sur quelques infractions au troisième engagement, ce qui a soulevé l'ire des partisans du Canadien. Rob Ramage (10e) a clos

le débat en marquant dans un filet désert, à 19:50.

Il s'agit par ailleurs de la 100e victoire de Jacques Demers en tant qu'entraîneur des Blues. Il ne l'avait jamais emporté derrière le banc des Blues, au Forum.

Déterminés
Les Blues ont affiché beaucoup plus de détermination et d'agressivité qu'à leur première visite tandis que Rick Wamsley a effectué quelques beaux arrêts lors des 20 premières minutes de jeu.

Le Canadien a pris l'avance 2-0 grâce à Lucien DeBlois (12e), à 5:57, et Bobby Smith (27e), à 10:28, mais les Blues ont créé l'égalité grâce à Doug Gilmour (21e), à 14:34, et Gino Cavallini (12e), à 16:05.

Wamsley s'est surpassé devant Guy Carbonneau, Bob Gainey et Mais Naslund, qu'il a privé d'un but sur une échappée dans les dernières minutes de l'engagement. À l'autre bout, Steve Penney semblait nerveux et il a mal paru lorsque Cavallini a créé l'égalité, 2-2. La rondelle a touché le poteau, à sa gauche, avant de pénétrer dans le filet.

En revanche, Penney ne peut être

tenu responsable du premier but des Blues puisque les défenseurs Rick Green et Petr Svoboda ont omis de surveiller Gilmour devant son filet.

DeBlois a complété une stratégie de Smith pour marquer le premier but du match, puis Smith a porté l'avance 2-0 en effectuant un tir frappé dans la partie supérieure du filet.

Les Blues ont effectué 11 tirs au but, deux de plus que le Canadien, au premier engagement.

Hunter: 42e
Le deuxième engagement a été ponctué de six buts, dont quatre par les Blues qui menaient 6-4 à l'issue des 40 premières minutes de jeu.

Mario Tremblay (17e), Gino Cavallini (13e), Mark Hunter (42e), Kjell Dahlin (32e), Kevin LaVallee (12e) et Bernie Federko (26e) ont fait scintiller la lumière rouge.

Après un bel arrêt de Wamsley contre Stéphane Richer, le Canadien a pris l'avance 3-2 lorsque Tremblay a complété une attaque de DeBlois, à 3:02.

Laissé seul devant Penney, Cavallini a réussi son deuxième but du match, à 8:17, puis Mark Hunter a donné l'avance aux Blues pour la première fois de la rencontre en effectuant un lancer frappé que Penney n'a pas vu, à 13:11.

Dahlin a recréé l'égalité, 4-4, pendant une pénalité à Doug Wickenheiser, à 14:17, mais les Blues ont repris l'avance lorsque LaVallee a surpris Penney en touchant la cible grâce à un lancer de loin qui a touché la partie supérieure du filet, à 16:44.

Federko a porté le compte 6-4 en faisant dévier un tir de Mark Reeds, à 19:30.

Après deux périodes, les Blues totalisaient 23 tirs, quatre de plus que le Canadien.

La direction du Canadien a demandé hier une minute de silence à la mémoire de Jacques Plante avant

le match contre les Blues de St. Louis, hier soir. Le fils de Plante, Michel, a assisté à la rencontre avec le président du Canadien, M. Ronald Corey.

■ Steve Rooney effectuait un retour au jeu tandis que Brian Skrudland, Randy Bucyk et Mike Lalor n'ont pas endossé l'uniforme du Canadien, hier. Rooney formait un trio avec Ryan Walter et Mike McPhee, à droite.

■ Il s'agissait hier de la deuxième rencontre entre le Canadien et les Blues de St. Louis. Le Canadien a remporté la première rencontre de façon convaincante, 9-2, le 6 janvier.

■ Bernie Federko domine la liste des pointeurs des Blues (25-52-87).

Blues 7, Canadien 4

Première période	
1—Montréal, DeBlois 12	5:57
2—Montréal, Smith 27	10:28
3—St. Louis, Gilmour 21	14:34
4—St. Louis, Cavallini 12	16:05
Pénalités — Bourgeois STL 0:32, Ramage STL 11:42	
Deuxième période	
5—Montréal, Tremblay 17	3:02
6—St. Louis, Hunter 42	8:17
7—St. Louis, Hunter 42	13:11
8—Montréal, Dahlin 31	14:07
9—St. Louis, LaVallee 12	16:44
10—St. Louis, Federko 26	19:44
Pénalités — Nilan Mtl 8:1, Norwood STL 10:14, Wickenheiser STL 13:57, Gingas Mtl 15:05	
Troisième période	
11—St. Louis, Ramage 10	19:50
Pénalités — Gilmour STL 14:25	
Tirs au but	
St. Louis	11 12 7 — 30
Montréal	9 10 13 — 32
Gardiens — St. Louis, Wamsley; Montréal, Penney.	
Assistance — 16,774.	

Les Expos inaugurent leur série de matchs hors-concours contre une équipe nippone

BERNARD CYR

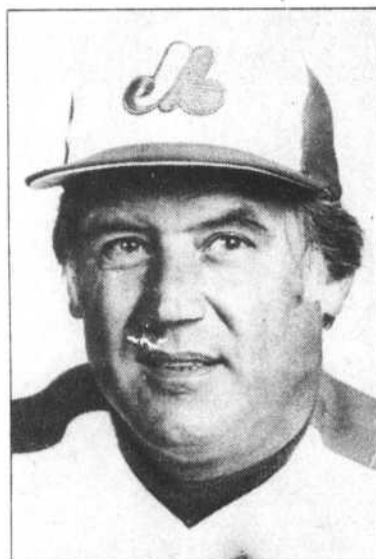
WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Les Expos de Montréal disputent aujourd'hui le premier d'une série de 33 matchs hors-concours contre les Nippon Ham Fighters, ce qui en soi n'a rien de très excitant.

Mais une défaite contre une équipe japonaise, même dans un match hors-concours, pourrait être humiliante, n'est-ce pas Buck Rodgers?

« Nous ne serions pas humiliés de perdre contre eux. Si nous jouons contre eux régulièrement, ce serait différent », a répondu le gérant des Expos.

Pourtant, certaines équipes refusent carrément d'affronter les équipes japonaises, de peur d'être humiliées. C'est notamment le cas des Yankees de New York, ceux qui ont invité les Fighters à venir s'entraîner en Floride.

Il faut dire que le propriétaire George Steinbrenner refuse de voir son équipe affronter des formations universitaires pour les mêmes raisons. Et que les Yankees envisagent leur affrontement contre les Mets.



Buck Rodgers

au camp d'entraînement, comme un match de Série mondiale.

Rodgers aura recours aujourd'hui à la formation suivante: l'arrêt-court Ivan DeJesus; le deuxième-but Vance Law; le voltigeur de droite Andre Dawson; le voltigeur de gau-

che Jim Wohlford; le voltigeur de centre Mitch Webster; le premier-but Andres Galarraga; le troisième-but Fred Manrique; le receveur Mike Fitzgerald et le lanceur Bob Sebra.

Rodgers fera aussi appel aux lanceurs George Riley et Dave Tomlin. ■ Il ne faudrait pas se surprendre si les Expos annonçaient aujourd'hui qu'ils ont renouvelé les contrats des lanceurs Joe Hesketh, Tim Burke et Randy Ste. Claire. Bill Stoneman, le vice-président administratif des Expos, disait plus tôt cette semaine qu'il espérait que toutes les négociations contractuelles soient terminées avant les matchs hors-concours. Le seul autre joueur des Expos sans contrat en vue de la saison 1986 est le receveur Randy Hunt, acquis la semaine dernière des Cards de St. Louis.

■ Les négociations n'ont pas progressé hier parce que Bill Stoneman a assisté à une réunion du « Players relations comité », le comité qui négocie la convention collective au nom des propriétaires, en compagnie de Charles Bronfman et Murray Cook. ■ Par ailleurs, les joueurs des Expos auront aujourd'hui leur réunion de l'Association des joueurs et Donald Fehr, le président de l'association, devrait être sur les lieux. ■ Pour leur deuxième match hors-concours, demain contre les Braves d'Atlanta, les Expos enverront au monticule Bryn Smith, Dan Schatzeder et Jack O'Connor. Les lanceurs

des Braves seront Zane Smith, l'ancien-Expo David Palmer et Craig McMurtry.

■ Un autre ancien Expos, Jerry White, tente de mériter un poste avec les Cards de St. Louis. Mercredi, dans le match intra-équipe, White, qui évoluait l'an dernier au Japon, a cogné un grand chelem.

Mike Eagles compte le but vainqueur

Les Nordiques gagnent en surtemps

GUY ROBILLARD

BOSTON (PC) — Les Nordiques ont amassé deux précieux points au classement de la division Adams, hier soir à Boston, en disposant des Bruins 5-4 en prolongation. C'est un but de Mike Eagles, à 3:28, qui a donné la victoire aux Nordiques, qui se sont ainsi approchés à deux points du Canadien, battu 7-4 par les Blues de St. Louis au Forum.

Le but vainqueur est survenu peu de temps après que Dave Pashin eut raté une ouverture bête.

C'est un filet de Charlie Simmer, son deuxième à l'occasion de jeux de puissance, à 18:36 de la troisième période, qui a permis aux Bostoniens de pousser le match en prolongation. La rondelle a dévié sur la jambe de Clint Malarchuk, qui avait été la figure dominante de l'engagement.

Les Nordiques n'amaient qu'un quatrième point au classement à leurs neuf derniers matchs, après avoir vaincu les Sabres à Buffalo vendredi dernier.

Les Nordiques ont maintenant une fiche de 17-11-1 contre les équipes de leur division et de 5-1-1 face aux Bruins.

Une erreur de Raymond Bourque, qui a remis la rondelle directement sur la palette de Brent Ashton, avait permis aux Fleurdelisés de prendre l'avance en troisième période.

Seul devant Pat Riggan, Ashton a réussi son 20e but à l'aide d'un tir frappé dans le haut du filet, à 5:17. Nevin Markwarth a ouvert le pointage à la sixième minute de jeu.

Il ne s'était rien passé jusque-là et il a fait dévier mollement derrière Clint Malarchuk un tir de routine de

Mike O'Connell. Gord Donnelly venait alors de chuter sur la glace après être venu en collision avec l'auteur du but.

Quatre-vingt-deux secondes plus tard, Charlie Simmer profitait d'une pénalité à Randy Moller pour faire 2-0 en logeant la rondelle dans un filet désert après une passe parfaite de Ken Linseman.

Il s'agissait d'un 28e but en seulement 41 rencontres et d'un 600e point en carrière pour le gros ailier gauche.

Quant à Linseman, il a beau être détestable, il en était à un 67e point en 50 matches et il domine les marqueurs de son équipe, tout en évoluant pendant les désavantages numériques. Il s'est beaucoup assagi aussi, puisqu'il ne totalise que 75 minutes de punitions.

Les Nordiques ont bien joué par la suite, jusqu'à un avantage numérique en fin de période.

Anton Stastny a visé directement sur le gardien après un beau jeu de son frère Peter, intense tout au cours de l'engagement.

Puis Michel Goulet, auteur de cinq tirs au but en première période, a profité de sa grande vitesse pour ridiculiser Frank Simonetti et se diriger fin seul devant Riggan. Celui-ci l'a bien suivi et a arrêté son tir de la jambe. Plus tard pendant un jeu de puissance, Jeff Brown a son tour lancé sur les jambières du gardien.

Puis pendant une pénalité à Jay Miller, les Nordiques l'ont échappé belle quand Malarchuk a réalisé des arrêts-clé contre O'Connell et Barry Pederson, seuls devant lui. Ce dernier a eu tout son temps pour effectuer son tir, s'étant échappé pendant

que les cinq joueurs des Nordiques étaient tout mêlés au centre de la patinoire.

Faut-il rappeler que le jeu de puissance des Fleurdelisés a déjà accordé 21 buts à l'adversaire?

Michel Goulet a fait 2-2 à la 10e minute à l'aide d'un geste vif du revers, mais Barry Pederson devait redonner l'avantage aux Bruins à l'aide d'un but assez semblable.

Nordiques 5, Bruins 4

Première période	
1—Boston, Markwart 7	5:22
2—Boston, Simmer 28	6:43
Pénalités — Hunter Qué, Linseman Bos, mineurs, 3:11, Moller Qué 6:05, Simonetti Bos 8:00, Linseman Bos 13:45, Miller Bos 16:32	
Deuxième période	
3—Québec, Côté 10	4:10
4—Québec, Goulet 43	9:20
5—Boston, Peterson 25	16:47
6—Québec, Shaw 7	19:14
Pénalités — Poudrier Qué 2:20, Gills Qué, Bourque Bos, mineurs, 8:47, Moller Qué, Miller Bos, mineurs, 12:47, Poudrier Qué 14:17, Markwart Bos 17:09, Goulet Qué 18:39, Kluzak Bos 19:02	
Troisième période	
7—Québec, Ashton 20	5:17
8—Boston, Crowder 29	18:36
Pénalités — A. Stastny Qué, Bourque Bos, mineurs, 5:34, Hunter Qué, double mineur, Crowder Bos, mineur, 12:50, Kasper Bos 14:53, Patrick Qué 18:13	
Prolongation	
9—Québec, Eagles 7	3:28
Pénalités — Hunter Qué, Crowder Bos, mineurs, 0:12	
Tirs au but	
Québec	10 14 6 1 — 31
Boston	6 9 16 2 — 33
Gardiens — Québec, Malarchuk; Boston, Riggins.	
Assistance — 13,045.	

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams		pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	66	35	25	6	281	227	76	
QUEBEC	67	35	28	4	274	248	74	
BOSTON	66	31	28	7	263	243	69	
BUFFALO	66	31	29	6	251	240	68	
HARTFORD	65	30	33	2	256	254	62	
Section Lester Patrick		pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	66	42	20	4	278	205	88	
WASHINGTON	64	40	19	5	247	217	85	
ISLANDERS NY	64	31	23	10	262	234	72	
PITTSBURGH	65	31	27	7	263	234	69	
RANGERS NY	64	30	30	4	224	220	64	
NEW JERSEY	64	21	40	3	242	299	45	

Division Clarence Campbell

Section James Norris		pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	66	33	25	8	294	283	74	
ST-LOUIS	65	31	26	8	258	244	70	
MINNESOTA	66	30	27	9	274	259	69	
TORONTO	66	20	40	6	265	321	46	
DETROIT	66	14	47	5	224	347	33	
Section Connie Smythe		pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	66	46	14	6	348	258	98	
CALGARY	65	33	25	7	286	247	73	
LOS ANGELES	66	20	39	6	233	320	46	
WINNIPEG	67	20	41	6	236	315	46	
VANCOUVER	63	18	36	9	219	263	45	

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Mercredi		Dimanche	
St-Jean 3, Shawinigan 2		Chicoutimi à Drum'ville	
Laval 9, Longueuil 3		Laval à Hull	
Granby 10, Chicoutimi 2		Longueuil à Verdun	
Vendredi		Lundi	
Granby à Shawinigan		Granby à St-Jean	
St-Jean à Chicoutimi		T-Rivières à Shawinigan	
Verdun à Drum'ville		Chicoutimi à Laval	
T-Rivières à Longueuil		Mardi	
		Granby à Hull	
		Verdun à T-Rivières	

CLASSEMENT		pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	66	49	17	0	378	240	98	
DRUMMONDVILLE	65	35	26	4	304	286	74	
VERDUN	65	35	27	3	332	324	73	
LAVAL	66	34	31	1	366	348	69	
T-RIVIÈRES	65	32	31	2	306	297	66	
ST-JEAN	65	31	30	4	305	339	66	
CHICOUTIMI	65	30	31	4	354	312	64	
SHAWINIGAN	65	30	33	2	308	316	62	
GRANBY	65	20	42	3	301	393	43	
LONGUEUIL	65	17	45	3	271	370	37	

Ligue nationale

Mercredi

Hartford 5, Buffalo 1
Winnipeg 4, Rangers 1
Minnesota 5, Toronto 3
Detroit 8, Chicago 3
Edmonton 6, L. Angeles 3

Hier

Québec 5, Boston 4
St. Louis 7, Montréal 4
New Jersey 7, Detroit 2
Philadelphie 7, Toronto 4
Rangers à Calgary
Los Angeles à Vancouver

Ce soir

Hartford à Buffalo
Pittsburgh à Edmonton

Samedi

Phil'phie à New Jersey
Québec à Hartford
Winnipeg à Minnesota
Washington à Islanders
Chicago à Toronto
Boston à Montréal
Vancouver à St. Louis

Dimanche

Islanders à Washington
Calgary à Detroit
St. Louis à Chicago
Pittsburgh à Winnipeg
Edmonton à Los Angeles
New Jersey à Buffalo
Philadelphie à Rangers

Lundi

Hartford à Montréal

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

b		a	pts
Gretzky, Edm.	47	134	181
Lemieux, Pit.	41	80	121
Curry, Edm.	38	73	111
Kurri, Edm.	51	54	105
Stastny, P. Qué.	34	68	102
Bossy, Isl.	46	53	99
Savard, Chi.	41	57	98
Naslund, Can.	38	57	95
Brotten, Min.	26	62	88
Murray, Chi.	43	42	85
Anderson, Edm.	45	40	85
Hawchuck, Win.	39	46	85
Goulet, Qué.	42	42	84
Propp, Phi.	35	47	82
Federko, St.L.	25	57	82
Dionne, LA.	32	49	81
Trotter, Isl.	32	49	81
Smith, Can.	26	50	76
Bullard, Pit.	37	37	74
Nicholls, LA.	31	43	74
Robinson, Can.	16	58	74

Dans la LNH

Les séries éliminatoires débuteront le 9 avril

(PC) — Les séries éliminatoires pour l'obtention de la coupe Stanley commenceront le mercredi 9 avril dans la Ligue nationale de hockey alors que 16